

On vous dit tout sur l'amiante et la gestion des chantiers pour les entreprises de travaux



Modalité au choix : en présentiel ou en formation à distance synchrone (en visioconférence)
Possibilité d'organisation en intra-entreprise (sur devis)



7 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 350,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Entre 15 jours et 90 jours suivant programmation au planning annuel

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

QCM (Questions à choix multiples) durant le parcours permettant de s'auto-évaluer et avec le formateur collectivement : quiz (jeux dynamiques), participation et réponses aux questions du formateur.

FORMALISATION

Attestation individuelle de fin de formation

PARTICIPANTS



PUBLIC

Entreprises gros oeuvre et second oeuvre : Gérant, chef de chantier, conducteur de travaux **Donneur d'ordre** : Architecte, maître d'oeuvre, assistant à maîtrise d'ouvrage.



PRÉREQUIS

Aucun



OBJECTIFS

Se sensibiliser aux exigences de la réglementation amiante, destiné aux personnes encadrant ou mandatant des équipes susceptibles de libérer des fibres d'amiante lors de travaux ;

Etre en capacité d'identifier les effets de l'amiante sur la santé, les interdictions et les obligations ; Connaître les Matériaux et Produits recherchés lors des repérages avant travaux ou démolition et Susceptibles de Contenir de l'Amiante (MPSCA);

Connaître les obligations réglementation autour de l'amiante (CSP, CT) ; obligations de formation SS4 des opérateurs et des encadrants ; de rédaction des modes opératoires ; Savoir anticiper les risques liés à l'amiante sur un chantier (responsabilité de l'employeur vis à vis des salariés : EPI, EPC, mode opératoire, formation) et éviter l'arrêt de chantier pouvant être imposé par l'Inspection du Travail ; gestion des travaux (SS4 ou SS3?) ; Responsabilité et gestion des déchets amiante d'un chantier ;

Préparer son chantier : Savoir Lire, comprendre et interpréter le Repérage Amiante Avant Travaux (RAAT) et avoir une analyse critique de la documentation technique relative à l'amiante ;

Obtenir des clés permettant de gérer les chantiers avec cette contrainte.





PROGRAMME

Généralités : Glossaire des définitions communes ; La structure de la réglementation française pour comprendre la réglementation (code de la Santé Publique (CSP), Code du Travail (CT)) ; Les enjeux et responsabilités d'une entreprise, d'un artisan ou d'un donneur d'ordre lors de travaux liés à l'amiante ; Les responsabilités du maître d'ouvrage lors de travaux liés à l'amiante ;

Les effets de l'amiante sur la santé ; Les interdictions et obligations liées à l'amiante; Les Matériaux et Produits Susceptibles de Contenir de l'Amiante (MPSCA) identifiés dans la liste C ; Evaluation des états de conservation et conséquences associées sur les matériaux pouvant être impactés lors de travaux ; La réglementation amiante ; Le risque amiante avant travaux ou démolition ; La formation SS4 , exposition accidentelle du personnel ; La gestion des travaux (SS4 ou SS3,) ; La gestion des déchets amiantés (responsabilité, obligations et filières d'éliminations) ; visite de l'inspection du travail sur un chantier

Lecture et interprétation : Le Repérage Amiante Avant Travaux (**RAAT**); l'**examen visuel** suite au désamiantage



FORMATEURS

Expert des différents domaines du diagnostic amiante mention (travaux et démolition), ayant travaillé dans le diagnostic immobilier avant un parcours de formateur. Tous sont également formateurs SS4.



MOYENS PEDAGOGIQUES

En présentiel, présentation sur vidéoprojecteur ou en visioconférence. Projection numérique des supports (diapositives commentées, exposés, échanges expérience terrain, cas pratique, ...). Animation des séances en visio avec des mises en situation et quizz dynamiques.

Matériel requis pour la formation en distanciel : ordinateur (type PC ou tablette), connexion internet, caméra et microphone



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations Ouvertes à Distance (en visio) peuvent être suivies par un public en situation de handicap (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation.

Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, registre d'accessibilité consultable) ou dans des locaux ERP.

Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.



SATISFACTION



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

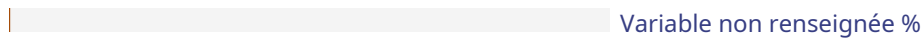
SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM

04 66 21 21 46



Taux de satisfaction :



Taux de réponse : 0% (0 participants ont répondu / 0 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

[ASE-FORMATION.COM](https://www.ase-formation.com)

04 66 21 21 46

